



PLACE DE LA FRATERNITE  
82170 BESSENS

☎ : 05.82.73.03.14

☎ : 05.63.27.76.16

✉ : [mairie-bessens@info82.com](mailto:mairie-bessens@info82.com)

🌐 : [www.bessens.fr](http://www.bessens.fr)

## COMPTE-RENDU SEANCE DU 30 MAI 2020

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'An Deux Mil Vingt, le 30 mai à 10h00, le Conseil Municipal de la commune de BESSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Gaston Miquel sous la présidence de Mr le Maire.

Date de la convocation : 25 mai 2020

Présents : Mmes DE CORTE Vanessa, DOSNON Ludivine, LABOURDETTE Corinne, LAFORGUE Laëtitia, LALA Magalie, MONTANARO Séverine, MOT Brigitte, OGER Nadège, TOURNAY Emmanuelle, VIGNANDEL Audrey et Mrs FABRIS Jérôme, MAGNIER Armand, MICHEL Serge, PENCHE Sylvain, PLANA Bastien, RAPHET Adrien, ROUBY Alain.

Absents excusés : Mrs CAUMON Guillaume, HUGANET Amédée

Monsieur CAUMON Guillaume a donné procuration à Madame MOT Brigitte

Monsieur HUGANET Amédée a donné procuration à Monsieur MAGNIER

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### I. Approbation du compte-rendu de séance du 23 mai 2020

### II. Délibérations

#### 20200501 COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET MULTISERVICES

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'année 2019 présenté par Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de VERDUN-SUR-GARONNE.

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales	19 451.11	18 604.57	38 055.68
Titres de recette émis	2 981.54	7 000.08	9 981.62
Réductions de titres			
Recettes nettes	2 981.54	7 000.08	9 981.62
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales	19 451.11	18 604.57	38 055.68
Mandat émis	5 217.18	1 556.17	6 773.35
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	5 217.18	1 556.17	6 773.35
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent		5 443.91	3 208.27
Déficit	2 235.64		

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2019.

## 20200502 COMPTE DE GESTION 2019 CCAS

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'année 2019 présenté par Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de VERDUN-SUR-GARONNE.

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
<b><u>Recettes</u></b>			
Prévisions budgétaires totales		747.78	747.78
Titres de recette émis		195.00	195.00
Réductions de titres			
Recettes nettes		195.00	195.00
<b><u>Dépenses</u></b>			
Autorisations budgétaires totales		747.78	747.78
Mandat émis		195.00	195.00
Annulations de mandats			
Dépenses nettes			
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
Excédent			
Déficit			

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2019.

## 20200503 COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'année 2019 présenté par Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de VERDUN-SUR-GARONNE.

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
<b><u>Recettes</u></b>			
Prévisions budgétaires totales	2 847 111.78	1 409 215.87	4 256 327.65
Titres de recette émis	1 117 429.93	1 268 035.02	2 385 464.95
Réductions de titres	93.00	444.10	537.10
Recettes nettes	1 117 336.93	1 267 590.92	2 384 927.85
<b><u>Dépenses</u></b>			
Autorisations budgétaires totales	2 847 111.78	1 409 215.87	4 256 327.65
Mandat émis	943 187.93	945 679.56	1 888 867.49
Annulations de mandats		2 942.17	2 942.17
Dépenses nettes	943 187.93	942 737.39	1 885 925.32
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
Excédent	174 149.00	324 853.53	499 002.53
Déficit			

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2019.

## 20200504 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 MULTISERVICES

Monsieur le Maire sort et confie la Présidence à Monsieur MAGNIER Armand, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui donne lecture du compte administratif 2019 au Conseil Municipal :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 556,17	G	7 000,08
	Section d'investissement	B	5 217,18	H	2 981,54
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	14 233,11 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
			21 006,46		9 981,62
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F		= K+L	
			0,00		0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
			1 556,17		7 000,08
			19 450,29		2 981,54
			21 006,46		9 981,62

Le compte administratif 2019 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

**20200505 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE BESSENS**

Monsieur le Maire sort et confie la Présidence à Monsieur MAGNIER Armand, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui donne lecture du compte administratif 2019 au Conseil Municipal :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	942 737,39	G	1 267 590.92
	Section d'investissement	B	943 187.93	H	1 117 336.93
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	51 870.70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	20 578.90 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		1 885 925.32 = A+B+C+D		2 457 377.45 = G+H+I+J	

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	6 478.63	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F		= K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	942 737.39	= G+I+K	1 319 461.62
	Section d'investissement	= B+D+F	949 666.56	= H+J+L	1 137 915.83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Le compte administratif 2019 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

## 20200506 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CCAS

Monsieur le Maire sort et confie la Présidence à Monsieur MAGNIER Armand, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui donne lecture du compte administratif 2019 au Conseil Municipal :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 195,00	G 195,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 747,78 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 195,00	= G+H+I+J 942,78

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 195,00	= G+I+K 942,78
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 195,00	= G+H+I+J+K+L 942,78

Le compte administratif 2019 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

## 20200507 CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions créées à l'initiative du conseil municipal doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'Assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

Commission Finances - Budget

Commission Education - Enfance - Jeunesse - Association

Commission Voirie - Sécurité Routière - Réseaux - Transports - Accessibilité

Commission Environnement - Espaces Verts - Agriculture - Fleurissement du village

Commission Urbanisme - Habitat - Cimetière

Commission Culture - Solidarité - Développement durable

Commission Bulletin municipal - Information - Communication

Commission Commerce Artisanat - Cadre de vie

**Considérant** que Monsieur le maire est président de droit de chaque commission

Le conseil municipal décide et après en avoir délibéré, à 18 voix pour 0 contre et 1 abstention

**Décide** de constituer les commissions ci-dessus.

**Décide**, qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret

**Procède** à l'élection des membres des commissions, selon le principe de la représentation proportionnel des élus au sein de l'assemblée communale, le maire étant le président de droit des commissions municipales.

**Commission Finances - Budget**

**Membres** : ROUBY Alain, MOT Brigitte, RAPHET Adrien, DOSNON Ludivine, LAFORGUE Laëtitia

**Commission Education - Enfance - Jeunesse - Association**

**Membres** : LAFORGUE Laëtitia, FABRIS Jérôme, PLANA Bastien, DE CORTE Vanessa, TOURNAY Emmanuelle, MONTANARO Séverine, OGER Nadège, DOSNON Ludivine

**Commission Voirie - Sécurité Routière - Réseaux - Transports - Accessibilité**

**Membres** : MOT Brigitte, MICHEL Serge, VIGNANDEL Audrey, LALA Magalie, LABOURDETTE Corinne, ROUBY Alain, MAGNIER Armand, RAPHET Adrien

**Commission Environnement - Espaces Verts - Agriculture - Fleurissement du village**

**Membres** : MICHEL Serge, VIGNANDEL Audrey, PENCHE Sylvain, DE CORTE Vanessa, MONTANARO Séverine, ROUBY Alain, MAGNIER Armand

**Commission Urbanisme - Habitat - Cimetière**

**Membres** : MOT Brigitte, VIGNANDEL Audrey, LALA Magalie, LABOURDETTE Corinne, RAPHET Adrien, FABRIS Jérôme

**Commission Commerce Artisanat - Cadre de vie**

**Membres** : ROUBY Alain, MAGNIER Armand, CAUMON Guillaume, RAPHET Adrien, LAFORGUE Laëtitia

**Commission Bulletin municipal - Information - Communication**

**Membres** : FABRIS Jérôme, MICHEL Serge, DOSNON Ludivine, OGER Nadège, RAPHET Adrien

**Commission Culture - Solidarité - Développement durable**

**Membres** : LAFORGUE Laëtitia, LALA Magalie, PENCHE Sylvain, DE CORTE Vanessa, MONTANARO Séverine, ROUBY Alain

**20200508 INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants,

**Vu** l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales qui fixe les taux maximum des indemnités de fonctions des maires, adjoints et conseillers municipaux,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 constatant l'élection du maire et des 5 adjoints,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

**Considérant** que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal est de 19.8 et du maire de 51.6.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à 18 voix pour, 1 contre et 0 abstention, avec effet au 23/05/2020 pour Monsieur le Maire et au 30/05/2020 pour les adjoints de fixer le montant des indemnités :

- Maire : 51.6
- 1<sup>er</sup> adjoint : 19.8
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 19.8
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 19.8
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 19.8
- 5<sup>ème</sup> adjoint : 19.8

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

ANNEXE :

	Indice brut terminal en %	Indemnité brut
Maire : RAPHET Adrien	51.6	2006.93
1 <sup>er</sup> adjoint : Monsieur MAGNIER Armand	19.8	770.10
2 <sup>ème</sup> adjointe : Madame LAFORGUE Laëtitia	19.8	770.10
3 <sup>ème</sup> adjoint : Monsieur FABRIS Jérôme	19.8	770.10
4 <sup>ème</sup> adjointe : Madame MOT Brigitte	19.8	770.10
5 <sup>ème</sup> adjoint : Monsieur ROUBY Alain	19.8	770.10

#### **20200509 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE**

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn et Garonne, auquel elle est adhérente.

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention, sur proposition du Maire, le conseil municipal a élu :

Délégué titulaire : Monsieur MAGNIER Armand

Délégué suppléant : Monsieur MICHEL serge

#### **20200510 DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code des Communes donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire ;

Vu l'article L.2122-22 du Code des Communes ;

Considérant qu'il a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code des Communes.

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 du Code des Communes, et pour la durée de son mandat :

- 1°) de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 3°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 6°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 8°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,
- 9°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 10°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 11°) de signer tout acte notarié relatif à l'achat de biens mobiliers ou immobiliers prévus dans le budget ou dans les règlements d'urbanisme.

## **20200511 DELEGATION DE FONCTION DU MAIRE AUX ADJOINTS**

Monsieur le Maire propose de déléguer aux adjoints certains domaines :

- Monsieur MAGNIER Armand 1<sup>er</sup> adjoint : espaces verts, commerce et artisanat, lutte contre le bruit, service technique, personnel
- Madame LAFORGUE Laëtitia 2<sup>ème</sup> adjointe : Solidarité, santé publique, handicap, culture, développement durable
- Monsieur FABRIS Jérôme 3<sup>ème</sup> adjoint : Scolaire, jeunesse, CMJ, associations, éducation, communication
- Madame MOT Brigitte 4<sup>ème</sup> adjointe : Urbanisme, commande publique, prévention et sécurité, emploi et service public
- Monsieur ROUBY Alain 5<sup>èm</sup> adjoint : Animaux, sénior, finances, voirie et canaux
- Monsieur HUGANET Amédée suppléant de Monsieur MAGNIER Armand pour le domaine du personnel

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour, 1 contre et 0 abstention, le conseil municipal approuve la répartition.

## **20200512 TRANSPORTS SCOLAIRES PARTICIPATION COMMUNALE 2020-2021**

Le Conseil Municipal décide, à 18 voix pour, 1 contre et 0 abstention, de rembourser 50% du coût du transport scolaire directement aux familles de la Commune sur présentation de leur titre de transport (carte de bus ou attestation de paiement du transporteur) déjà acquitté soit :

- Pour les enfants empruntant les transports scolaires mis en place dans le Département sur la base de :
  - 50% sur 45€ pour les demi-pensionnaires
  
- Pour les étudiants sur la base de :
  - 50% sur 90€ maximum.



## 20200513 TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitations achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Vu l'article 1383 du code général des impôts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

**Décide** de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

**Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## 20200514 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

(article 3.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 2 juin 2020 au 31 août 2020 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint Technique	Entretien des bâtiments communaux	6 H

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

## Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTENT** la proposition ci-dessus ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et de signer le contrat et les éventuels avenants ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

## Questions et informations diverses

- En début de séance Madame LABOURDETTE Corinne précise qu'elle se désolidarise de Madame TOURNAY Emmanuelle, de la liste « Ensemble pour Bessens ».
- Madame LABOURDETTE Corinne informe le conseil municipal de l'obligation de celui-ci de lire et de faire signer « la charte de l'élu local ». Monsieur FABRIS Jérôme procède à la lecture de la charte, celle-ci a été envoyée par mail pour signature et retour en mairie.
- Madame LABOURDETTE Corinne intervient sur le vote du CA 2019 du budget communal pour faire remarquer que les résultats laissés par l'ancienne municipalité sont sains, ainsi la nouvelle municipalité peut mettre en œuvre ses projets. Monsieur RAPHET précise qu'un emprunt illégal pour les travaux de voirie a été contracté car le montant emprunté est supérieur au montant des travaux.
- Madame LABOURDETTE Corinne intervient sur le vote de la délibération relative à la participation de la commune sur le remboursement des 50% des frais de transport scolaire. En effet, la région, au vu de la situation sanitaire, a décidé de faire un geste en appliquant un abattement supplémentaire de 50% au tarif pour les enfants empruntant les transports scolaires mis en place dans le Département. Madame LABOURDETTE ne comprend pas le choix de la collectivité de ne pas prendre en charge la totalité, à savoir 45 €. Monsieur RAPHET Adrien explique que la commune est en restriction budgétaire suite à la découverte de l'état délabré de l'école Jules Ferry et des frais engagés par la précédente municipalité sur le budget 2020. Il lui rappelle que la commune continue de prendre en charge le même pourcentage qu'auparavant et que cela représente une baisse de charge plus importante pour les familles concernées cette année.
- Madame LABOURDETTE Corinne intervient sur le vote de la délibération relative à la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Celle-ci s'interroge sur la réelle nécessité de prendre une telle délibération. Madame LABOURDETTE explique qu'il sera difficile pour les jeunes familles de faire bâtir sur Bessens. La suppression de l'exonération pourrait se faire progressivement et commencer par le maintien d'une année d'exonération. Au regard de la situation déjà évoquée et de la découverte d'un déficit sur le budget Multiservices qu'il faudra absorber par le budget principal, alors que cela ne devrait pas être au contribuable de payer ce déficit. Il est préférable d'activer cet article pour éviter d'augmenter les impôts à l'ensemble des contribuables Bessinois. Monsieur MAGNIER ajoute que cette option a été retenue dans d'autres communes sans poser de souci.
- Madame LABOURDETTE Corinne intervient pour préciser que Monsieur le Maire et ses adjoints s'octroient le montant maximum autorisé pour leur rétribution financière.

La séance est levée à 11h49.